

"Gestaltungsplanung" (plan de structuration) d'un ensemble d'habitation

Autor(en): **Luscher, Rodolphe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **108 (1982)**

Heft 26

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-74697>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

« Gestaltungsplanung » (plan de structuration) d'un ensemble d'habitation

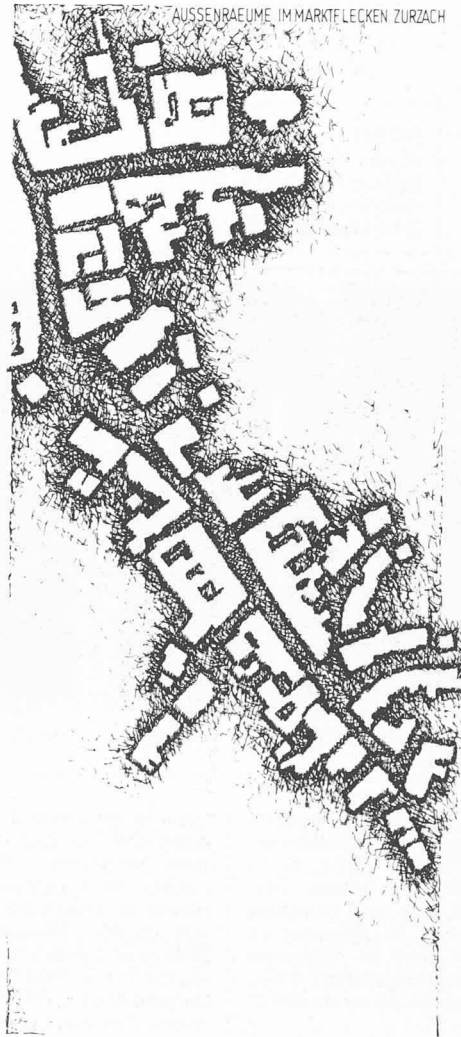
par Rodolphe Luscher, Lausanne

Proposition d'un concept de « Plan de structuration » pour le quartier « Jetzerwiese », à Zurzach

Communauté d'architectes Robert Frei, Kirchdorf, & Rodolphe Luscher, Lausanne.

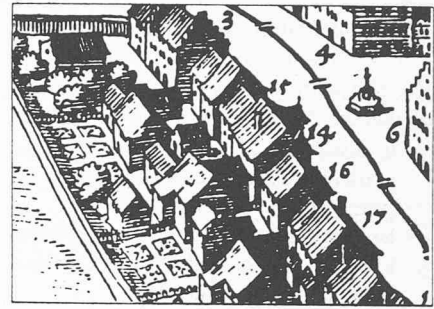
Lors du développement d'un projet d'habitation se pose à chaque fois le choix des outils de planification adéquats pour la création d'un environnement vivant.

Le choix dépend moins de l'ampleur des travaux envisagés que de la détermination des objectifs, de la fonction future et du caractère du lieu à créer. La planification a d'abord le devoir de répondre aux besoins fondamentaux de l'homme et de créer des lieux qui soient source de vie. Elle a pour but l'ordonnance des éléments majeurs de notre environnement de telle façon que le jeu de ceux-ci donne son caractère au milieu. Par conséquent, pour que soit élaborée une proposition globale, le lieu doit être perçu comme une entité. La seule création d'une image de quartier cohérente, et formellement correcte, est donc insuffisante. Ce qui importe le plus, c'est le contenu, c'est-à-dire la relation des besoins des habitants et de l'espace répondant à leurs aspirations. Le plan de structuration peut précisément déterminer la nature de ces relations, en quelque sorte la trame de base du tissu organique de celle-ci dans le futur quartier. Entre le plan de zone et le règlement de construction (en dépit des règlements de construction spéciaux), existe une brèche dans la planification, qui précisément ne prend pas en compte chaque élément de l'environnement, une démarche pourtant essentielle pour l'obtention d'un concept cohérent et, notamment, celui des espaces hors logements. Le projet d'un quartier d'habitation présenté ci-après, situé en périphérie de l'ancien centre d'échanges marchands de Zurzach est une application des principes du « plan de structuration ». Selon les exigences du programme d'habitation prévu par la commune, le quartier se développera par étapes, conformément à l'évolution des besoins, chaque étape formant un com-



Modèle de structure urbaine: le tissu des anciennes zones marchandes de Zurzach.

plément à la précédente. La condition préalable pour la poursuite de ce type de projet implique un engagement important de la part du politicien ainsi que des différents maîtres de l'ouvrage: l'élaboration d'un tel « plan de structuration » se heurte le plus souvent à la difficulté d'obtenir ce consensus, malheureusement.



Le principe des maisons en bande de Zurzach avec, à l'arrière, les jardins potagers et le réseau des annexes et dépendances.

Le 3 septembre 1976 s'était tenu à Lausanne un symposium organisé par la FUS (Fédération des urbanistes suisses) sur le thème « Structuration et aménagement »; les deux termes étaient la meilleure équivalence française trouvée au « Gestaltungsplanung » allemand.

Le symposium faisait lui-même suite à la réunion de la FUS d'Aarberg, au début de 1976, sur le même thème.

C'était la première occasion, pour les spécialistes de l'aménagement de Suisse romande, de faire part de leurs idées sur cette nouvelle approche de la planification urbaine et de confronter leurs expériences avec leurs confrères d'outre-Sarine.

Après un exposé intitulé « Pour une planification urbaine continue », de Fritz Thormann, de l'Atelier 5 de Berne, divers conférenciers ont abordé le contexte romand.

Il est difficile de définir ce qu'est exactement la Gestaltungsplanung (un des conférenciers concluant même que cette dernière ne pouvait être institutionnalisée, mais qu'il fallait la vivre!); disons cependant que la plupart des législations cantonales en matière de construction n'exigent que des plans d'utilisation et des plans d'infrastructure, mais ne précisent presque jamais les qualités que doit avoir l'environnement à créer.

Ce nouveau mode d'approche postule une intervention sur l'espace négatif, soit le vide entre les constructions, puisque c'est lui que l'on utilisera et que l'on percevra en parcourant le quartier; il implique également un processus de planification continue.

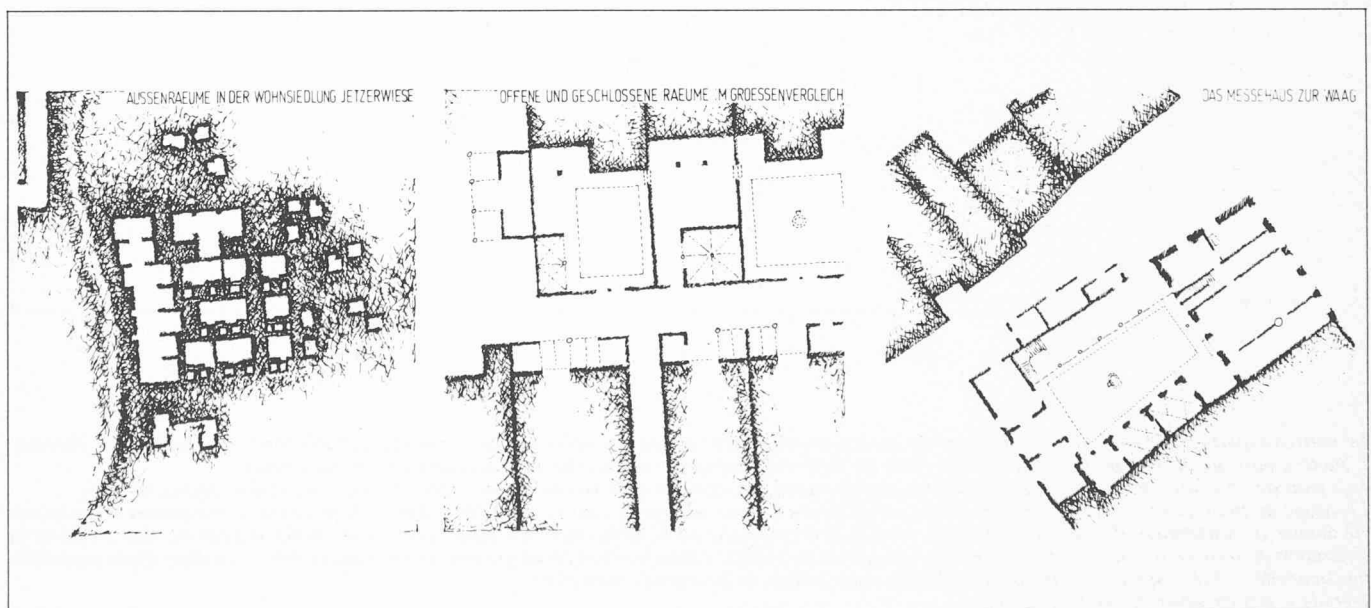
Certes, les plans de structuration ne résolvent pas tous les problèmes qui se posent en aménagement local. Il nous a cependant semblé important de publier ici une contribution au développement de cette conception, due à notre confrère Rodolphe Luscher; nous soulignons qu'il s'agit ici d'une étude faite dans le cadre d'un concours sur invitation; le cas est suffisamment rare pour que nous le signalions!

François Neyroud
architecte SIA
membre-hôte FUS



Le site proposé dans la périphérie de Zürzach est fortement exposé aux nuisances du trafic urbain (future route de contournement/voisinage de la zone affectée à l'industrie et à l'artisanat). Il sera donc tenu compte du bruit venant du nord-est et du nord-ouest. Les autres orientations, par contre, touchent à des zones plus calmes (villas et immeubles collectifs).

Le nouveau quartier « Jetzerwiese » sera un lieu marquant, à l'intersection de la zone industrielle et du tissu disparate de la zone de villas.



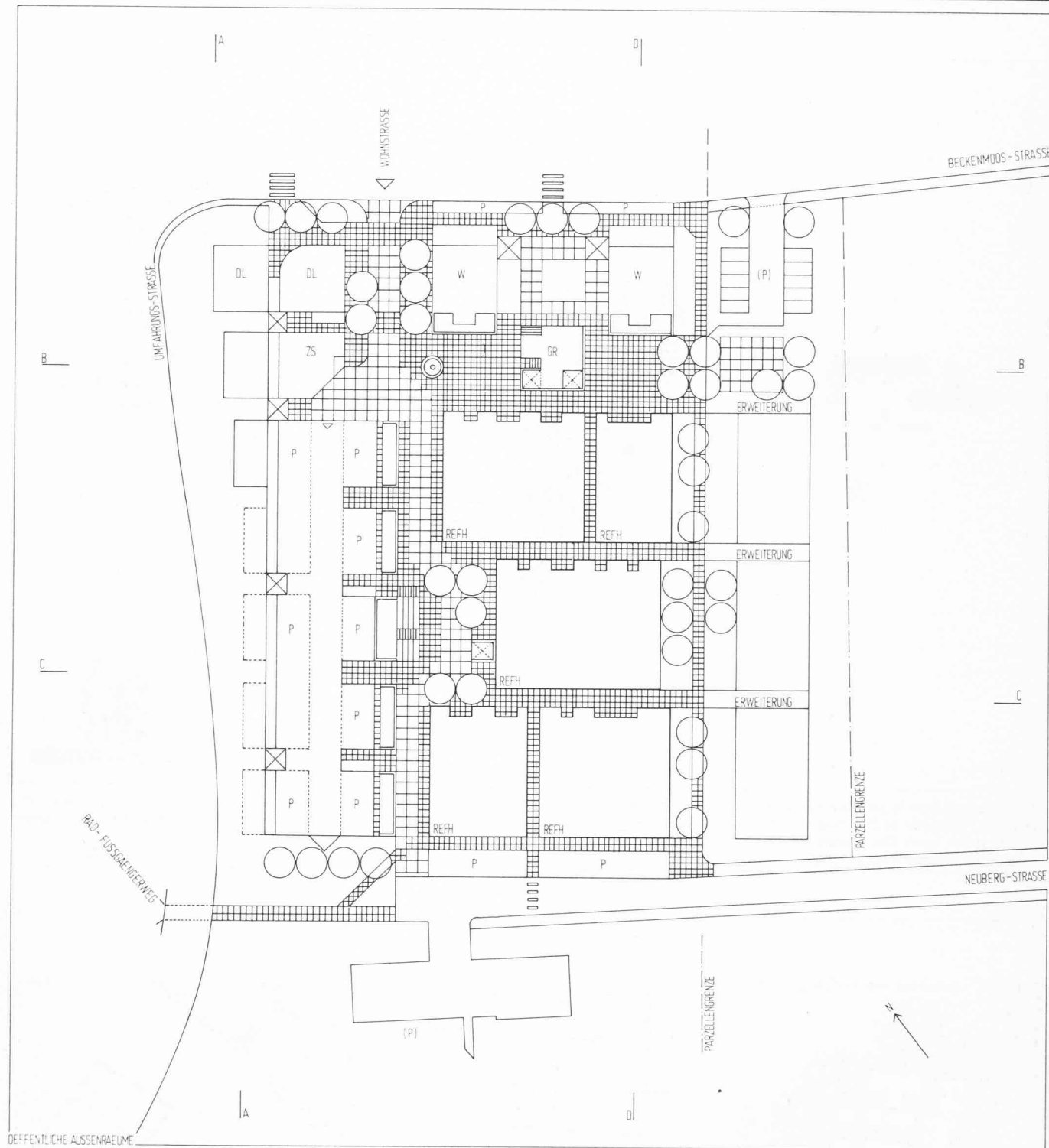
Située sur la rive du Rhin, Zürzach possède une morphologie fortement marquée par son ancien rôle de centre d'échanges marchands.

Le long de la rue principale s'alignent des maisons imposantes souvent regroupées en forme de U. A l'arrière sont situés les jardins potagers ainsi qu'un réseau de dépendances et de corps de bâtiments. Les rues et ruelles latérales lient les bâtiments arrière au tissu urbain. Les « méandres » des rues principales offrent au passant une succession de points de vue variés.

La riche profusion d'espaces « ouverts » et « fermés » est caractéristique de la structure de Zürzach.

Les hostelleries pour les marchands sont d'un intérêt architectural marquant. Il y est développé le modèle clair d'une séparation « organique » des fonctions avec, à l'étage, la galerie donnant accès aux chambres, alors qu'au rez se trouvent réunies les fonctions commerciales: écuries, stockage des marchandises, échanges, etc.

La qualité des rapports d'échelle que l'on trouve dans les anciennes zones marchandes de Zürzach a été prise en compte lors du dimensionnement des espaces du nouveau quartier.



Le nouveau quartier est une entité. Le principe de sa structuration tient compte des réflexions faites sur l'échelle des zones marchandes de Zurzach. L'étude a particulièrement porté sur la relation entre les différentes masses et entre celles-ci et les surfaces non construites.

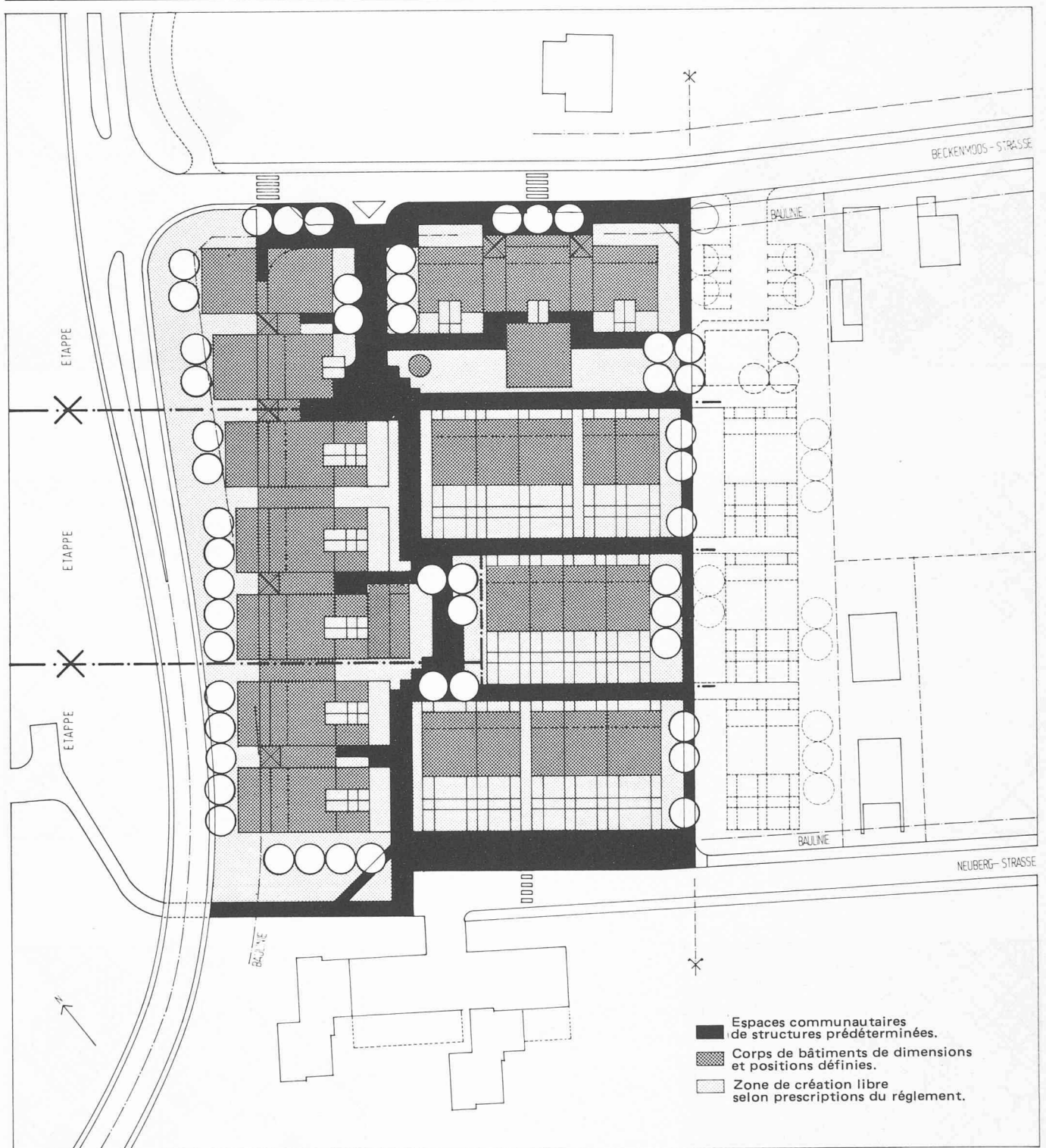
Le « plan de structuration » détermine à la fois les emplacements, les surfaces et le volume de base des constructions et des espaces négatifs.

Le visage du futur quartier sera fonction du jeu de ces éléments. Le plan détermine ceux-ci selon divers degrés de précision. L'importance a également été donnée à l'ordonnance des volumes construits, ainsi qu'à la continuité du développement des espaces extérieurs. Enfin, a aussi été mise en valeur la séparation ou mise en relation des espaces privés, semi-privés ou publics. L'interpénétration progressive de ces espaces doit — en dépit d'une séparation fonctionnelle — créer une unité structurale entre les zones privées et les espaces communs.

L'étude a mis en valeur les points suivants:

- la recherche de relations de voisinage agréables entre vie privée et vie communautaire;
- une structuration de quartier qui puisse donner à ses différentes parties des caractères spécifiques;
- l'accentuation de points forts à l'intérieur du quartier qui seront des éléments familiers assurant l'orientation et une mise en confiance dans l'espace;
- la création d'une pluralité d'espaces adaptés aux variations de l'utilisation et fonctionnant comme une suite d'espaces « ouverts » et « fermés »;
- la réalisation d'un ordre du construit et du non construit, dont la cohérence du contenu, de la structure et du matériau lui confère un caractère harmonieux.

Les espaces extérieurs « ouverts », composés de la « Wohnstrasse », des places, des rues d'accès aux habitations, des ruelles transversales et de l'arborisation sont un élément d'accueil et de vie fondamentale du milieu d'habitation. Ils constituent les frontières rigides ou perméables entre les différentes zones construites ou non construites.

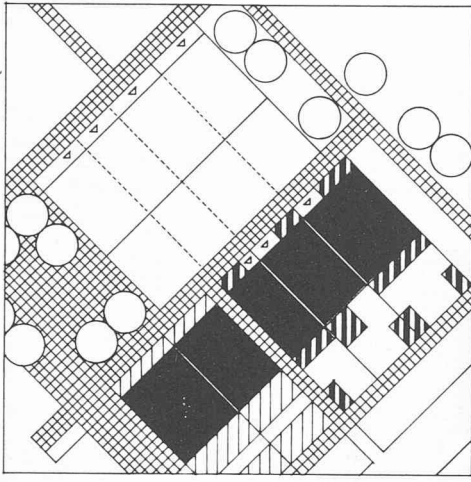


Objectifs de planification:

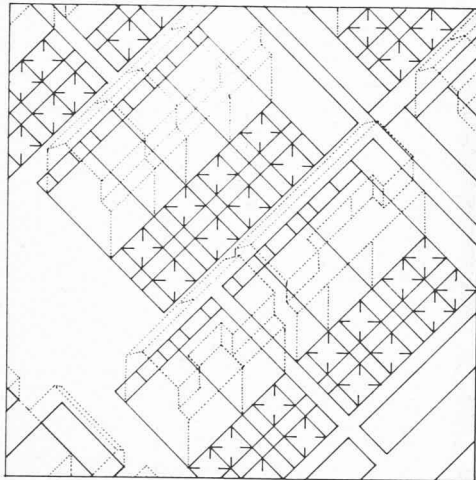
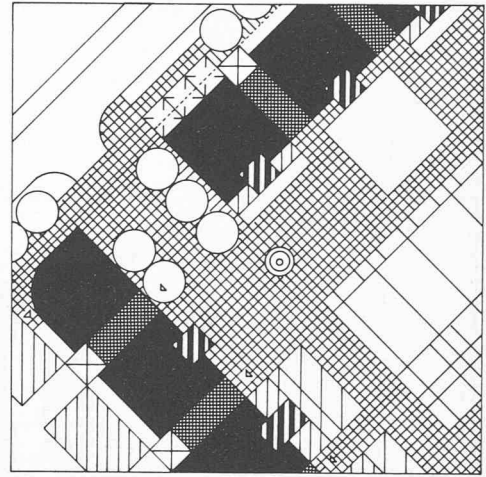
1. Création d'un « tissu osmotique » qui définisse le caractère structurel du lieu et offre la possibilité de construction successive des extensions des bâtiments.
2. Prise en compte de la notion d'échelle, c'est-à-dire la recherche d'un équilibre entre une complexité d'éléments et un tout.
3. Ordre contigu en bordure de la route de contournement, protection contre le bruit du trafic.
4. Mise en valeur de la situation d'entrée comme élément d'identification du quartier.
5. Elaboration de directives pour la structuration du construit, des espaces extérieurs et du réseau de rues et chemins.
6. Recherche d'une organisation affirmée et riche en variation des ensembles de bâtiments.
7. Flexibilité de l'utilisation des lieux de rencontre, de service et de loisirs.
8. Regroupement du parcage dans une zone couverte liée à l'entrée du quartier, en relation avec la « Wohnstrasse » traversante.
9. Emplacement de la protection civile à l'endroit le plus apte à son exploitation, soit à la tête du quartier.
10. Possibilité d'une réalisation par étapes.

Le « plan de structuration » définit trois types de zones:

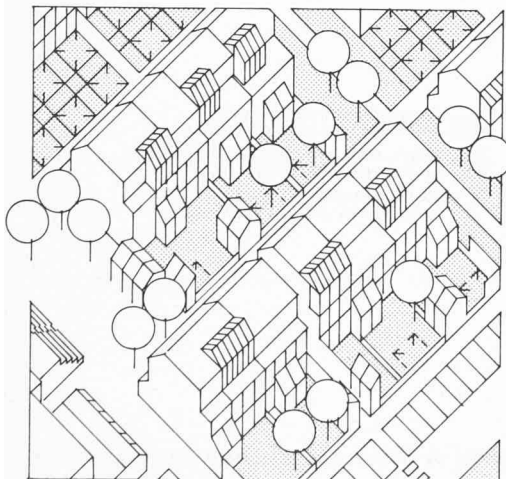
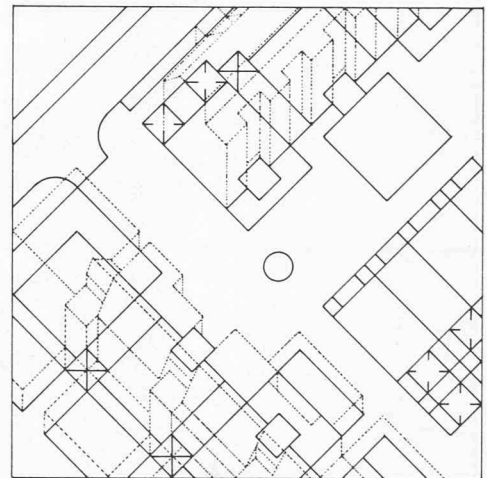
- les espaces communautaires dont la forme est déterminée;
- les corps de bâtiment dont sont définis l'emplacement et le volume;
- les surfaces pouvant être aménagées ou construites selon les règles définies par le règlement du « plan de structuration ».



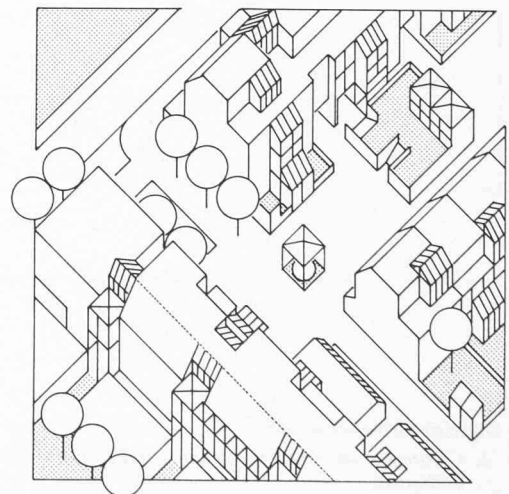
Structure des parcelles et des zones.



Volumes et espaces de jardins prédéterminés.



Représentation schématique des potentialités constructibles.

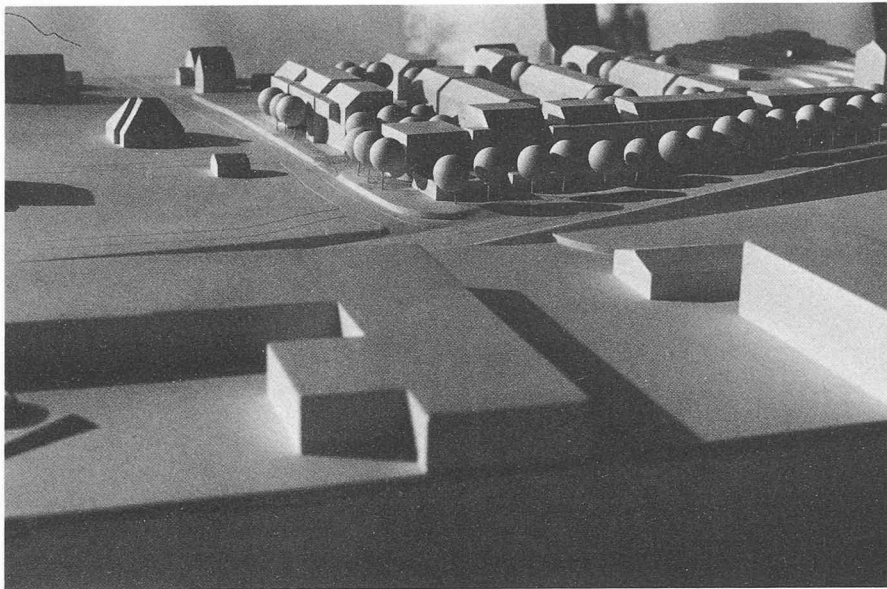


Principe de structuration de la zone des maisons unifamiliales en ordre contigu.

Les parcelles sont de longueur déterminée et de largeur variable. Les constructions s'adosent au chemin d'accès, dont elles sont séparées par une zone réservée à des annexes. De même, dans la zone de jardins sont définies des zones permettant la construction de corps annexes et de prolongements extérieurs des habitations. La densité maximale de ces zones doit être définie.

Principe de structuration de la zone de bâtiments collectifs.

Les bâtiments sont alignés en ordre contigu le long de la route à fort trafic, les logements orientés vers l'intérieur du quartier. Chaque ensemble d'habitations profite d'une zone réservée à la construction de terrasses, vérandas, balcons ou maisons de jardin. Entre les unités d'habitation s'insèrent des volumes d'utilisation variable (studios, extension des logements, espace de jeu des enfants, etc.). Une zone de service est réservée à l'avant et à l'arrière des constructions (poussettes, matériel de jeu des enfants, buanderies, caves, etc.).



Vue de la maquette depuis l'angle nord-est. Au premier plan, les bâtiments industriels existants et, de l'autre côté de la route de contournement projetée, le nouveau quartier qui tourne le dos à la source du bruit et aux vents dominants.

Adresse de l'auteur:
Rodolphe Luscher
Architecte FAS/SIA
Urbaniste FUS
Chemin des Epinettes 1
1007 Lausanne

Actualité

La Suisse a besoin d'ingénieurs du bois!

L'horizon de l'économie suisse du bois s'annonce plutôt sombre: la concurrence croissante faite à l'industrie nationale du bois par les produits étrangers, les changements structurels, le renforcement de la concurrence des autres matériaux et l'introduction de nouvelles technologies complexes, ajoutés au coût traditionnellement élevé du bois brut indigène, menacent d'ébranler profondément la branche. Les représentants de l'économie, de la politique, de la formation et de la science sont unanimes: notre économie du bois et, par suite, notre économie forestière ne peuvent affirmer leur position en Europe que si elles mettent tout en œuvre pour adapter le plus rapidement possible la formation et la recherche aux nouvelles données. Le programme national de recherche «Le bois, source d'énergie et matière première renouvelable» est un pas important dans cette direction. L'élaboration d'un programme pour la formation d'ingénieurs du bois, qui est actuellement en discussion, constitue la démarche suivante.

Le Forum du bois, une commission consultative du Département fédéral de l'intérieur, est le promoteur principal de la création de programmes d'études pour ingénieurs du bois à l'échelon du Technicum (ETS) et de l'Université (EPF).

En effet, seuls des entrepreneurs et des cadres qualifiés, familiarisés avec la technologie moderne et l'économie, peuvent relever avec succès le défi lancé par l'avenir. Du fait de ses qualités naturelles, le bois est une matière première beaucoup plus compliquée que ce qu'on a admis jusqu'à présent. C'est pourquoi



L'adaptation aux conditions actuelles de la technique et du marché est une exigence vitale tant pour l'économie du bois que pour l'économie forestière suisses. (Photo Lignum)

le Forum du bois réclame des ingénieurs du bois possédant de solides connaissances en biologie, technologie et économie. Au cours de leur formation, les étudiants doivent être préparés à appliquer le savoir technique acquis à des problèmes de la pratique.

La Section VI (Economie forestière) de l'EPFZ a demandé à la direction de l'école de créer une Section VIb «Economie du bois» et l'Ecole suisse du bois à Bienne, d'autre part, étudie la carrière dans le domaine de l'économie du bois à l'échelon de l'ETS. Les deux programmes d'études devront être créés en même temps et organisés de telle manière que ceux qui auront terminé leurs études ETS puissent continuer, sans difficulté, à étudier à l'EPF. Il s'agit de donner aux jeunes professionnels le maximum de possibilités d'avancement et de renforcer le prestige des professions du bois. L'économie du bois disposera ainsi de ces personnes tant recherchées, alliant le savoir-faire manuel aux méthodes de travail universitaires. L'économie suisse du bois et, indirecte-

ment, celle des forêts devraient ainsi bénéficier de nouvelles impulsions.

Vie de la SIA

Adaptation du tarif A et révision partielle au 1^{er} janvier 1983 du tarif B

Commandes par des non-membres SIA

L'assemblée des délégués de la SIA a décidé de mettre en vigueur, au 1^{er} janvier 1983, un réajustement des tarifs A et B ainsi qu'une révision partielle du tarif B. La procédure de consultation ayant produit plus de 400 réponses, il n'est en effet pas possible de mettre en vigueur la totalité des règlements d'honoraires à la date initialement prévue. Les membres de la SIA et les abonnés aux normes ont reçu le document correspondant directement. Les non-membres peuvent le demander au secrétariat permanent de la SVIA, à Lausanne (tél. 021/36 34 21). Prix: 25 fr.